ABC SUITE DIGITAL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 A RUE BERNARD PALISSY,
25000 BESANCON
979 367 794 RCS BESANCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 29 AOUT 2025

Le 29 août,
A 10 heures,

La Société G.M.S, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 500 000 euros, ayant son siège social au 1 A rue Bernard Palissy – 25000 BESANCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 752 109 280,
Représentée par Monsieur GUILLAUME METZQUER, en sa qualité de gérant,

Associée Unique de la société ABC SUITE DIGITAL,

En présence de Monsieur GUILLAUME METZQUER, Président non associé de la Société,

I - A pris les décisions suivantes :

- Nomination de Madame Elise CUPILLARD en qualité de directrice générale,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide, conformément à l'article 19 des statuts, de nommer Madame Elise CUPILLARD en qualité de directrice générale de la société à compter du premier septembre 2025.

Madame Elise CUPILLARD est née le 16 septembre 1975 à PONTARLIER (25300) et demeure à POUILLEY-LES-VIGNES (25115) – 20, rue de la Perrouse

Conformément aux termes des statuts, elle aura des pouvoirs identiques à ceux du président.

Au titre de son mandat de directrice générale, Madame Elise CUPILLARD percevra une rémunération nette avant prélèvement à la source de 4.000 € par mois, soit une somme nette de 48.000 € par an.
A cette rémunération, pourront être ajoutée, le cas échéant, diverses primes sur objectifs et/ou liées aux résultat de la société.

Madame Elise CUPILLARD aura à sa disposition un véhicule de fonction ou de service afin d'exercer son mandat social.

EC MG

En outre, Madame Elise CUPILLARD sera remboursée de ses frais de représentation et de déplacements sur justificatifs.

Madame Elise CUPPILLARD accepte les fonctions de directrice générale de la société ABC SUITE DIGITAL et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur GUILLAUME METZQUER
Pour la société G.M.S, Associée Unique

Madame Elise CUPILLARD
Directrice générale